

**MÉMOIRE POUR LES CONSULTATIONS BUDGÉTAIRES EN PRÉVISION
DU BUDGET DE 2019**

PRÉSENTÉ PAR : ASSOCIATION CANADIENNE DES DÉCLARANTS DE REVENUS

Liste des recommandations

- **Recommandation 1** : Clarifier les rôles et les engagements respectifs de l'industrie canadienne de la préparation des déclarations de revenus et des logiciels connexes et de l'ARC.
- **Recommandation 2** : Faciliter la collaboration et l'innovation numérique entre l'industrie et le gouvernement.
- **Recommandation 3** : Réaliser les objectifs de politique publique d'une manière qui sert au mieux les Canadiens et n'a aucune incidence sur la compétitivité et la pérennité de l'industrie.

Déclaration électronique des revenus : Renforcer la collaboration entre le gouvernement et l'industrie

Recommandation

Que le gouvernement du Canada favorise la compétitivité de l'industrie de la préparation des déclarations de revenus et des logiciels connexes au Canada en mettant en œuvre une entente-cadre entre cette industrie et l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Association canadienne des déclarants de revenus

L'Association canadienne des déclarants de revenus (ACDR) est l'association sectorielle représentant les principales entreprises de l'industrie de la préparation des déclarations de revenus et des logiciels connexes au Canada. Établie en 2018, l'ACDR préconise un système efficace, innovateur et responsable de production de déclarations de revenus qui profite aux contribuables canadiens.

Sommaire

Au cours des deux dernières décennies, le partenariat entre notre industrie et l'ARC a transformé le système de production de déclarations de revenus du Canada en améliorant son efficacité et sa rentabilité dans l'intérêt des contribuables. Au cours de la même période, la croissance de notre industrie a amené les sociétés membres de l'ACDR à offrir des emplois à des milliers de Canadiens dans des services professionnels tels que la préparation des déclarations de revenus, les finances, le développement de logiciels et le marketing.

La déclaration électronique des revenus est l'aboutissement d'un partenariat fructueux entre notre industrie et l'ARC qui a bien servi les Canadiens. Depuis l'abandon du système entièrement papier dans les années 1990, près de 90 % des contribuables préparent et déposent leurs déclarations fiscales de façon numérique à l'aide de logiciels qu'ils utilisent eux-mêmes, avec l'aide de spécialistes en déclarations de revenus ou de cabinets comptables. Ce succès est en grande partie attribuable à la mise en place par l'ARC de plateformes numériques de production de déclarations de revenus qui permettent à notre industrie de créer et d'offrir des options de préparation de déclarations et de logiciels permettant aux contribuables de déposer des déclarations exactes et en temps opportun. Ces plateformes de production de déclarations de revenus, appelées TED et IMPÔTNET, sont le fondement du partenariat de notre industrie avec l'ARC.

L'industrie de la préparation des déclarations de revenus et des logiciels connexes participe fièrement à ce partenariat unique et fructueux de prestation de services numériques avec l'ARC. Cette collaboration tire parti de l'expertise et de l'innovation qui caractérisent l'industrie pour simplifier la production des déclarations de revenus en facilitant le développement de produits et de services novateurs de préparation de déclarations de revenus et de logiciels connexes pour les Canadiens.

Les déclarations numériques produites par les logiciels à utiliser soi-même, par les préparateurs de déclarations de revenus et par les cabinets comptables bénéficient d'un traitement automatique, permettant au gouvernement du Canada d'économiser des millions de dollars et de libérer des ressources de l'ARC auparavant dédiées à l'examen manuel des formulaires papier. Par conséquent, l'ARC peut concentrer ses efforts sur des secteurs cruciaux tels que les

enquêtes et l'évasion fiscale.

Le partenariat du gouvernement du Canada avec notre industrie contribue à maintenir ce que nous croyons être une séparation critique entre le rôle du perceuteur et celui du déclarant. Cette distinction des rôles assure une administration fiscale objective et impartiale permettant à l'ARC et au gouvernement du Canada de concentrer leurs efforts sur la politique fiscale, la perception des recettes et l'évaluation de l'exactitude des déclarations de revenus, tandis que notre industrie reste déterminée à offrir des produits conviviaux et économiques aux Canadiens pour les aider à se conformer aux exigences fiscales et à minimiser leurs obligations en la matière. Pour veiller à ce que les Canadiens dans le besoin aient également accès à la préparation

et au dépôt des déclarations de revenus, notre industrie offre un certain nombre de solutions gratuites, telles que des centres d'impôt avec des services bénévoles personnalisés, ou des logiciels gratuits à utiliser par le contribuable.

Notre industrie est un ardent défenseur du partenariat fructueux avec TED et IMPÔTNET. Nous croyons que cela constitue un bon exemple d'adoption rapide de la prestation des services numériques novateurs offerts par le gouvernement aux Canadiens, et que nous contribuons à favoriser une industrie dynamique et concurrentielle de la préparation des déclarations de revenus et de logiciels connexes au Canada. Nous sommes heureux que le gouvernement du Canada partage la même perspective en reconnaissant que son partenariat fructueux avec notre industrie « a créé un écosystème où divers fournisseurs offrent des solutions de production numérique des déclarations de revenus qui sont concurrentielles par la simplicité de leur interface utilisateur et les fonctions offertes, en plus de simplifier en conséquence l'expérience de production des déclarations pour les Canadiens¹ ».

Le partenariat avec TED et IMPÔTNET a produit bien des fruits. L'ACDR estime qu'on peut en élargir la portée, notamment grâce à la volonté et à l'engagement renouvelés du gouvernement du Canada envers l'amélioration des services numériques. Le président du Conseil du Trésor et ministre du Gouvernement numérique a clairement démontré sa détermination à mettre en question l'ancienne façon de penser du gouvernement en matière de prestation de services, en faveur de partenariats innovateurs avec l'industrie pour réaliser les objectifs de politique publique de façon plus efficace sans présenter de risque financier pour les contribuables.

L'ACDR recommande que le gouvernement du Canada mette en œuvre une entente-cadre entre l'industrie et l'ARC qui visera à améliorer le système de production de déclarations de revenus du Canada par les moyens suivants :

1. clarifier les rôles et les engagements respectifs de l'industrie et de l'ARC;
2. faciliter la collaboration et l'innovation numérique entre l'industrie et le gouvernement;
3. réaliser les objectifs de politique publique d'une manière qui sert au mieux les Canadiens et n'a aucune incidence sur la compétitivité et la pérennité de l'industrie.

Les avantages liés à l'établissement d'un accord-cadre formel sont importants pour l'industrie de la préparation des déclarations de revenus et des logiciels connexes au Canada et pour les contribuables canadiens, qui bénéficieront d'un environnement amélioré en matière de production de déclarations de revenus. Un accord-cadre formel offrira à notre industrie une certitude commerciale et, par conséquent, une confiance accrue, l'incitant à investir davantage dans l'économie canadienne et à recruter d'autres talents dans les secteurs de la technologie et des

¹ *Service numérique canadien (gouvernement du Canada) – Rapport de mobilisation 2017*

affaires. Nous sommes encouragés par le fait que l'ARC ait pris de premières mesures pour élaborer et mettre en œuvre un cadre avec notre industrie, et nous avons hâte de poursuivre la collaboration avec le gouvernement pour atteindre cet objectif stratégique en temps opportun.

Les souhaits et les attentes des Canadiens en matière de production de déclarations numériques de revenus continuent d'évoluer. Les idées novatrices et la capacité d'adaptation de l'industrie de la préparation des déclarations et des logiciels connexes, conjuguées à la conclusion d'un accord-cadre qui facilitera la croissance et la compétitivité de notre industrie, lui permettront de continuer à répondre aux attentes des Canadiens et de contribuer encore plus à l'économie canadienne.